

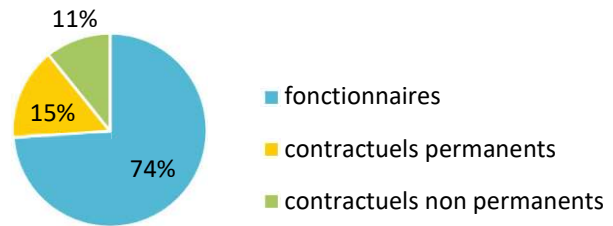
COMMUNE DE GARDANNE

Cette synthèse du Rapport sur l'État de la Collectivité reprend les principaux indicateurs du Rapport Social Unique au 31 décembre 2024. Elle a été réalisée via l'application www.bs.donnees-sociales des Centres de Gestion par extraction des données 2024 transmises en 2025 par la collectivité au Centre de Gestion des Bouches du Rhône.

Effectifs

➔ 647 agents employés par la collectivité au 31 décembre 2024

- > 478 fonctionnaires
- > 99 contractuels permanents
- > 70 contractuels non permanents



➔ 8 % des contractuels permanents en CDI

➔ 2 agents sur emploi fonctionnel dans la collectivité

➔ Précisions emplois non permanents

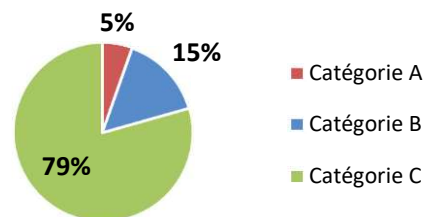
- ⇒ Aucun contractuel non permanent recruté dans le cadre d'un emploi aidé
- ⇒ Aucun contractuel non permanent recruté comme saisonnier ou occasionnel
- ⇒ Personnel temporaire intervenu en 2024 : aucun agent du Centre de Gestion et aucun intérimaire

Caractéristiques des agents permanents

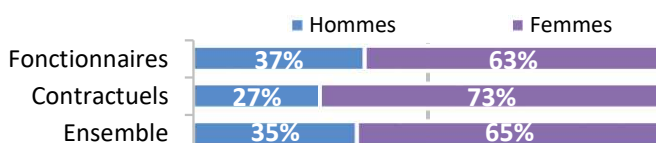
➔ Répartition par filière et par statut

Filière	Titulaire	Contractuel	Tous
Administrative	18%	7%	16%
Technique	45%	52%	46%
Culturelle	4%	2%	4%
Sportive	0%		0%
Médico-sociale	12%	13%	12%
Police	4%		4%
Incendie			
Animation	16%	26%	18%
Total	100%	100%	100%

➔ Répartition des agents par catégorie



➔ Répartition par genre et par statut



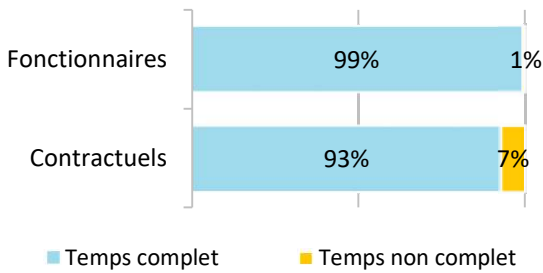
➔ Les principaux cadres d'emplois

Cadres d'emplois	% d'agents
Adjoints techniques	32%
Adjoints d'animation	17%
Agents de maîtrise	11%
Adjoints administratifs	10%
Auxiliaires de puériculture	5%

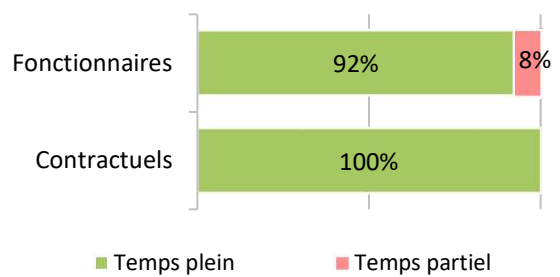


Temps de travail des agents permanents

➔ Répartition des agents à temps complet ou non complet



➔ Répartition des agents permanents à temps partiel



➔ Les 4 filières les plus concernées par le temps non complet

Filière	Fonctionnaires	Contractuels
Médico-sociale	0%	23%
Animation	3%	8%
Culturelle	10%	0%
Technique	10%	0%

➔ Part des agents permanents à temps partiel selon le genre

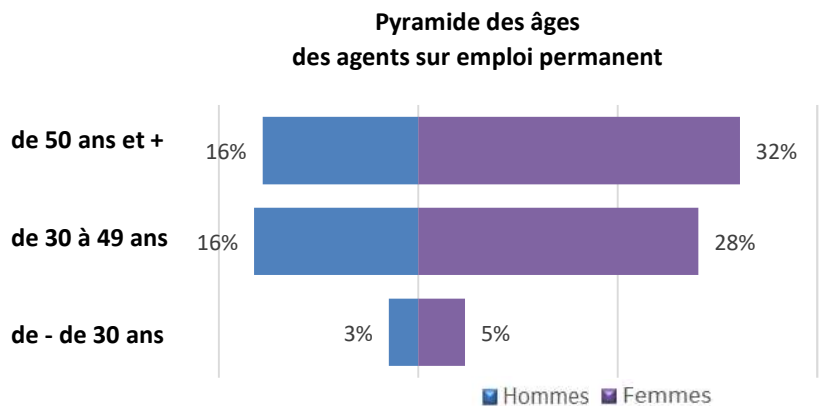
2% des hommes à temps partiel
 9% des femmes à temps partiel

Pyramide des âges

➔ En moyenne, les agents de la collectivité ont 48 ans

Âge moyen* des agents permanents	
Fonctionnaires	49,29
Contractuels permanents	39,52
Ensemble des permanents	47,61

Âge moyen* des agents non permanents	
Contractuels non permanents	37,64



* L'âge moyen est calculé sur la base des tranches d'âge

Équivalent temps plein rémunéré

➔ 554,31 agents en Equivalent Temps Plein Rémunéré (ETPR) sur l'année 2024

- > 450,76 fonctionnaires
- > 94,63 contractuels permanents
- > 8,92 contractuels non permanents

1 008 844 heures travaillées rémunérées en 2024

Répartition des ETPR permanents par catégorie

Catégorie A	30,34 ETPR
Catégorie B	80,52 ETPR
Catégorie C	434,53 ETPR

Positions particulières

- > Un agent en congés parental
- > 10 agents en disponibilité

- > 4 agents détachés au sein de la collectivité
- > 5 agents détachés dans une autre structure

Mouvements

➔ En 2024, 73 arrivées d'agents permanents et 43 départs

14 contractuels permanents nommés stagiaires

Emplois permanents rémunérés

Effectif physique théorique au 31/12/2023 1	Effectif physique au 31/12/2024
547 agents	577 agents

¹ cf. page 7

Variation des effectifs*

entre le 1er janvier et le 31 décembre 2024

Fonctionnaires	↗	2,4%
Contractuels	↗	23,8%
Ensemble	↗	5,5%

➔ Principales causes de départs permanents

Fin de contrats remplaçants	33%
Départ à la retraite	33%
Mise en disponibilité	9%
Mutation	9%
Congé parental	7%

➔ Principaux modes d'arrivée d'agents permanents

Remplacements (contractuels)	70%
Intégration directe	21%
Voie de mutation	4%
Recrutement direct	1%
Voie de concours, sélection professionnelle	1%

* Variation des effectifs :

(effectif physique rémunéré au 31/12/2024 - effectif physique théorique rémunéré au 31/12/2023) /

(Effectif physique théorique rémunéré au 31/12/2023)

Évolution professionnelle

➔ 7 bénéficiaires d'une promotion interne sans examen professionnel nommés

dont 57% des nominations concernent des femmes

➔ 5 lauréats d'un concours d'agents déjà fonctionnaires dans la collectivité nommés

dont 60% des nominations concernent des femmes

➔ 225 avancements d'échelon et 22 avancements de grade

➔ 4 lauréats d'un examen professionnel nommés

Aucune nomination concerne des femmes

➔ Aucun agent n'a bénéficié d'un accompagnement par un conseiller en évolution professionnelle

Sanctions disciplinaires

➔ 4 sanctions disciplinaires prononcées en 2024

Nombre de sanctions prononcées concernant les fonctionnaires en 2024

	Hommes	Femmes
Sanctions 1 ^{er} groupe	3	1
Sanctions 2 ^{ème} groupe	0	0
Sanctions 3 ^{ème} groupe	0	0
Sanctions 4 ^{ème} groupe	0	0

Aucune sanction prononcée à l'encontre de fonctionnaires stagiaires

Aucune sanction prononcée à l'encontre d'agents contractuels

➔ Principaux motifs des sanctions prononcées (fonctionnaires et contractuels en 2024)

Qualité de service (manquement aux sujétions du service, négligence, désobéissance hiérarchique, absence irrégulière, abandon de poste)	50%
Incorrections, violences, insultes, harcèlement moral	25%
Manquement à l'obligation de laïcité, atteinte au principe de neutralité, discrimination, manquement à l'obligation de réserve	25%

Budget et rémunérations

➔ Les charges de personnel représentent 66,28 % des dépenses de fonctionnement

Budget de fonctionnement*	39 768 759 €	Charges de personnel*	26 359 163 €	➔	Soit 66,28 % des dépenses de fonctionnement
----------------------------------	---------------------	------------------------------	---------------------	---	--

* Montant global

Rémunérations annuelles brutes - emploi permanent :	14 405 479 €	Rémunérations des agents sur emploi non permanent :	227 489 €
Primes et indemnités versées :	2 049 266 €		
IFSE :	2 009 432 €		
CIA :	0 €		
Heures supplémentaires et/ou complémentaires :	168 292 €		
Nouvelle Bonification Indiciaire :	134 815 €		
Supplément familial de traitement :	113 912 €		
Complément de traitement indiciaire (CTI)	44 024 €		

➔ Rémunération moyenne par équivalent temps plein rémunéré des agents permanents

	Catégorie A		Catégorie B		Catégorie C	
	Titulaire	Contractuel	Titulaire	Contractuel	Titulaire	Contractuel
Administrative	40 881 €	31 972 €	31 044 €	27 916 €	26 224 €	s
Technique	s	s	29 897 €	s	25 816 €	23 417 €
Culturelle	46 650 €		30 080 €	s	26 349 €	
Sportive					24 837 €	
México-sociale	35 932 €	24 892 €	25 162 €	23 009 €	25 929 €	23 775 €
Police					27 735 €	
Incendie						
Animation			29 660 €	s	24 136 €	22 744 €
Toutes filières	39 255 €	30 999 €	28 770 €	28 042 €	25 686 €	23 158 €

*s : secret statistique appliqué en dessous de 2 ETPR

➔ La part des primes et indemnités sur les rémunérations annuelles brutes pour l'ensemble des agents permanents est de 14,23 %

Part des primes et indemnités sur les rémunérations :	
Fonctionnaires	14,87%
Contractuels sur emplois permanents	10,84%
Ensemble	14,23%

- ⇒ Le RIFSEEP a été mis en place pour les fonctionnaires et pour les contractuels ainsi que le CIA
- ⇒ Les primes ne sont pas maintenues en cas de congé de maladie ordinaire
- ⇒ 9612,8 heures supplémentaires réalisées et rémunérées en 2024
- ⇒ Aucune heure complémentaire réalisée et rémunérée en 2024
- ⇒ La collectivité a adhéré au régime général d'assurance chômage pour l'assurance chômage de ses agents contractuels

➔ IFSE et CIA selon la catégorie et le genre

Montant annuel moyen par ETPR	Fonctionnaires						Contractuels sur emploi permanents					
	Femmes			Hommes			Femmes			Hommes		
	IFSE	CIA	Part CIA	IFSE	CIA	Part CIA	IFSE	CIA	Part CIA	IFSE	CIA	Part CIA
Catégorie A	7 684 €			10 314 €			7 281 €			s		
Catégorie B	4 670 €			6 733 €			3 904 €			s		
Catégorie C	2 951 €			4 105 €			2 000 €			2 058 €		

*s : secret statistique appliqué en dessous de 2 ETPR

Cette année, 1 allocataire a bénéficié de l'indemnisation du chômage (ancien fonctionnaire)

Absences

➔ En moyenne, 28,2 jours d'absence pour tout motif médical en 2024 par fonctionnaire

> En moyenne, 28,2 jours d'absence pour tout motif médical en 2024 par agent contractuel permanent

	Fonctionnaires	Contractuels permanents	Ensemble agents permanents	Contractuels non permanents
Taux d'absentéisme « compressible » (maladies ordinaires et accidents de travail)	6,79%	1,85%	5,94%	0,00%
Taux d'absentéisme médical (toutes absences pour motif médical)	7,72%	1,85%	6,72%	0,00%
Taux d'absentéisme global (toutes absences y compris maternité, paternité et autre)	7,79%	2,18%	6,83%	0,00%

Cf. p7 Précisions méthodologiques pour les groupes d'absences Taux d'absentéisme : nombre de jours d'absence / (nombre total d'agents x 365)

- ➔ 2 journées de congés supplémentaires accordées au-delà des congés légaux (exemple : journée du maire)
- ➔ 55,3 % des agents permanents ont eu au moins un jour de carence prélevé
- ➔ La collectivité adhère à un contrat d'assurance groupe pour la gestion du risque maladie

Accidents du travail

➔ 44 accidents du travail déclarés au total en 2024

- > 6,8 accidents du travail pour 100 agents
- > En moyenne, 75 jours d'absence consécutifs par accident du travail

Prévention et risques professionnels

- ➔ **ASSISTANTS DE PRÉVENTION**
1 assistant de prévention désigné dans la collectivité
1 conseiller de prévention
- ➔ **FORMATION**
Aucune formation liée à la prévention n'a été suivie
- ➔ **DÉPENSES**
La collectivité a effectué des dépenses en faveur de la prévention, de la sécurité et de l'amélioration des conditions de travail

Total des dépenses : 30 000 €
- ➔ **DOCUMENT DE PRÉVENTION**
La collectivité dispose d'un document unique d'évaluation des risques professionnels

Handicap

Seules les collectivités de plus de 20 agents équivalent temps plein sont soumises à l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés à hauteur de 6 % des effectifs.

36 travailleurs handicapés employés sur emploi permanent

- ⇒ Aucun travailleur handicapé recruté sur emploi non permanent
- ⇒ 92 % sont fonctionnaires*
- ⇒ 83 % sont en catégorie C*

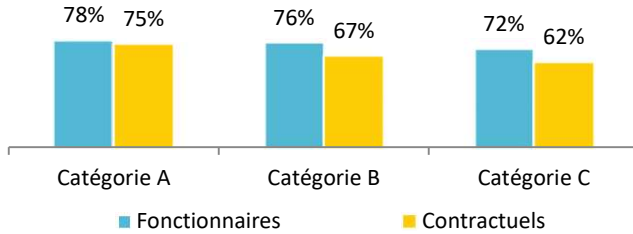
Dernière mise à jour : 2024

Formation

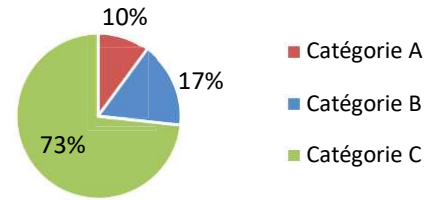
➔ En 2024, 71,1% des agents permanents ont suivi une formation d'au moins un jour

➔ 1 609 jours de formation pour 1 609 agents sur emploi permanent en 2024

Pourcentage d'agents par catégorie et par statut ayant bénéficié d'au moins un jour de formation en 2024



Répartition des jours de formation par catégorie hiérarchique



➔ 228 838 € ont été consacrés à la formation en 2024

Nombre moyen de jours de formation par agent permanent :
 > 2,8 jours par agent

Répartition des dépenses de formation

CNFPT	70 %
Frais de déplacement	2 %
Autres organismes	28 %

Répartition des jours de formation par organisme

CNFPT	53%
Autres organismes	26%
Interne à la collectivité	22%

Action sociale et protection sociale complémentaire

➔ La collectivité participe financièrement à la complémentaire santé

➔ L'action sociale de la collectivité

- Prestations servies directement par la collectivité

Montants annuels	Santé
Montant global des participations	184 943 €
Montant moyen par bénéficiaire	562 €

Relations sociales

➔ Jours de grève

12 jours de grève recensés en 2024

➔ Comité Social Territorial

5 réunions en 2024 dans la collectivité
 3 réunions de la F3SCT

Précisions méthodologiques

1 Formules de calcul - Effectif théorique au 31/12/2023

Pour les fonctionnaires :

Total de l'effectif physique rémunéré des fonctionnaires au 31/12/2024

- + Départs définitifs de titulaires ou de stagiaires
- + Départs temporaires non rémunérés
- Arrivées de titulaires ou de stagiaires
- Stagiairisation de contractuels de la collectivité
- Retours de titulaires stagiaires

Pour les contractuels permanents :

Total de l'effectif physique rémunéré des contractuels au 31/12/2024

- + Départs définitifs de contractuels
- + Départs temporaires non rémunérés
- + Stagiairisation de contractuels de la collectivité
- Arrivées de contractuels
- Retours de contractuels

Pour l'ensemble des agents permanents :

- Effectif théorique des fonctionnaires au 31/12/2023
- + Effectif théorique des contractuels permanents au 31/12/2023

2 Formules de calcul - Taux d'absentéisme

$$\frac{\text{Nombre de jours calendaires d'absence}}{\text{Nombre d'agents au 31/12/2024} \times 365} \times 100$$

Les journées d'absence sont décomptées en jours calendaires pour respecter les saisies réalisées dans les logiciels de paie

Note de lecture :

Si le taux d'absentéisme est de 8 %, cela signifie que pour 100 agents de la collectivité, un équivalent de 8 agents a été absent toute l'année.

3 « groupes d'absences »

1. Absences compressibles : Maladie ordinaire et accidents du travail	2. Absences médicales : Absences compressibles + longue maladie, maladie de longue durée, grave maladie, maladie professionnelle	3. Absences Globales : Absences médicales + maternité, paternité adoption, autres raisons*
---	--	--

** Les absences pour "autres raisons" correspondent aux autorisations spéciales d'absences (motif familial, concours...) Ne sont pas comptabilisés les jours de formation et les absences pour motif syndical ou de représentation.*

➔ En raison de certains arrondis, la somme des pourcentages peut ne pas être égale à 100 %

Réalisation

Cette fiche synthétique reprend les principaux indicateurs sociaux issus du Rapport Social Unique 2024. Les données utilisées sont extraites du Rapport sur l'État de la Collectivité 2024 transmis en 2025 par la collectivité. Ces données ont pour objectif de bénéficier d'une vue d'ensemble sur les effectifs de la collectivité.



L'outil automatisé permettant la réalisation de cette synthèse a été développé par le Comité Technique des Chargés d'études des Observatoires Régionaux des Centres de Gestion.